

VERNEIGES EN FÊTE

Facebook : Verneiges en fête

Responsable de l'épreuve :

Isabelle BEAUFORT

07 84 88 06 85

isazb13@gmail.com

Règlement de l'épreuve

➤ **Date**

L'association Verneiges en fête organise le Samedi 6 Juillet 2024 la Première édition de « LA VERNEIGETTE ».

Le départ aura lieu à 18h30 précises.

Cette épreuve est inscrite au calendrier officiel de la CDR du département de la Creuse.

➤ **Itinéraire**

Le parcours, d'environ 7 kilomètres est à parcourir 2 fois, pour une distance totale d'environ 14km.

- SOLO : 14 km
- DUO : en relais 7 km par participant

Elle aura lieu sur les routes de Verneiges mais aussi sur nos chemins et champs de la commune, départ et arrivée dans le bourg, devant la Mairie.

➤ **Clauses particulières**

L'association se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents. (Restriction sanitaire)
- De modifier au dernier moment, partiellement ou totalement, le parcours pour des raisons de sécurité sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

➤ **Certificat médical - Licences**

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories à partir de la catégorie cadet (2007 – 2008). Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent signer l'autorisation parentale et remplir le questionnaire de santé.

- Chaque concurrent devra être titulaire d'une des licences ci-dessous ou d'un certificat médical, selon l'article L.231-3 et L.131 6 du code du sport.
- A partir du 1er Novembre 2019, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée par la FFA uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

La licence triathlon n'est pas acceptée.

- ou en téléchargeant le questionnaire de parcours de prévention santé (PPS) à remplir sur le site de la FFA (<https://PPS.athlé.fr>) qui sera valable 3 mois.
- ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

➤ **Contrôle antidopage**

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant le contrôle antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230.1 et suivant le code des sports. Des contrôles antidopage peuvent être réalisés sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (FFA ou Ministère de la jeunesse et des sports).

➤ **Assurances**

Vernieges en fête a souscrit une assurance avec responsabilité civile auprès de la compagnie GAN ASSURANCE, 40 rue regnier 23600 Boussac. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

➤ **Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation, sur tous les supports (internet, documents promotionnels et/ou publicitaires... pour la durée la plus longue prévue par la loi).

Les inscriptions seront de 12€ sur le site ou 14€ sur place le jour même. Elles devront se faire sur le site internet www.courir36.fr, les inscriptions sur place seront possibles mais elles devront se faire obligatoirement au moyen d'un bulletin d'inscription individuel. La clôture des inscriptions aura lieu une demi-heure avant le départ. Les chiens accompagnant les coureurs, les bâtons de marche nordique et le port d'écouteurs ne sont pas autorisés.

➤ **Accueil et retrait des dossards**

Les dossards seront remis aux coureurs sur présentation de leur licence, à la Salle polyvalente de Verneiges à partir de 17h00. Chaque coureur devra laisser apparaître son dossard dans son intégralité sous peine d'être disqualifié.

➤ **Sécurité médicale**

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par les secouristes de l'association départementale de protection civile de la Creuse (ADPC23)

➤ **Départ**

Il sera donné à 18h30 précise le Samedi 6 Juillet 2024 à la mairie.

➤ **Ravitaillement**

Un poste de ravitaillement sera situé à mi-course et à l'arrivée.

➤ **Résultats**

Le chronométrage est délégué à la société WEB TECHNOLOGIE. Les résultats complets seront édités à la fin de l'épreuve. Ils pourront être consultés dès le lendemain sur les sites internet www.courir36.fr

➤ **Classements**

La cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de la course.

➤ **Récompenses**

Seront récompensés :

- 3^{er} duo au scratch
- Le 1^{er} duo homme, 1^{er} duo femme, 1^{er} duo mix, s'il n'y en a pas au scratch.
- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch.
- Le premier et la première de chaque catégorie.

(Les récompenser au scratch ne pourront pas être récompenser deux fois)

➤ **Conclusion**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses